



tous ensemble,
nous bâtissons l'avenir.



**ORDRE DES
ENSEIGNANTES ET DES
ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO**
Rapport annuel 2000

mandat de l'ordre

- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur des certificats de compétence et d'inscription.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à des cartes de compétence autres que le certificat nécessaire pour s'inscrire à l'Ordre, notamment la carte de compétence d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres cartes.
- Élaborer, établir et maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Agréer les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Établir et faire respecter des normes d'exercice et de déontologie applicables aux membres.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- Agréer les programmes de perfectionnement professionnel offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Recevoir les plaintes déposées contre les membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- S'acquitter des autres fonctions prescrites par les règlements.

table des matières



Conseil	2
Mot du président	3
Mot du registrateur	4
Rapports des comités	6
États financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000	14
Statistiques	18

les membres du conseil



De gauche à droite :
Assis : **Karen M. Mitchell, Margaret Dempsey, J.W. (Joe) Atkinson, Larry M. Capstick, Marilyn Laframboise, Solette N. Gelberg, Ernie Checkeris**
Milieu : **Elizabeth Papadopoulos, Audrey Hadfield, Janet Cornwall, Elayne McDermid, Bernard J. Adam, Diane Leblovic, Martin Kings, Patrick Daly, Frances Thorne, Harry Mulvale, David Somer, Nancy Hutcheson**
Arrière : **Dick Malowney, Jackie Breithaupt, Jerry De Quetteville, Doug Brown, Guill Archambault, Karl Dean, Doug Carter, Samy Appadurai, Iain Munro, Sterling Campbell, Rich Prophet, Larry Mongeon, Mark Lefebvre**

mot du président

de Larry M. Capstick



L'an 2000 fut très productif à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Dès les premières semaines, nous avons étudié de nombreuses questions entourant le programme d'évaluation du personnel enseignant. Tout au long de l'année, questions et

événements se sont bousculés à l'Ordre, notamment la compétence linguistique, la révision des qualifications requises pour enseigner, l'élection d'un nouveau conseil et la retraite de la première registrateur, Margaret Wilson.

C'est aussi cette année que le mandat de la première présidente du conseil a pris fin. La contribution de Donna Marie Kennedy au cours des quatre premières années de l'Ordre aura une incidence durable. Sa compréhension des inquiétudes des membres de l'Ordre et son approche pleine de bon sens a donné le ton à un conseil qui a beaucoup accompli sous son leadership.

Le mandat de la présidente s'est terminé en même temps que la registrateur Margaret Wilson prenait sa retraite. Pour la registrateur, tout était à faire dans l'établissement de l'ordre professionnel comptant le plus de membres au Canada, et cette réalisation demeure le sommet de sa remarquable carrière menée au nom de la profession enseignante ontarienne. Ces deux femmes dynamiques ont merveilleusement su orienter l'Ordre au cours de ses premières années et ont mérité le respect et les remerciements de tous.

Dès le début, l'Ordre s'est engagé à appuyer son travail par des recherches exhaustives et de vastes consultations auprès de ses membres et du public. Cet engagement était évident dans la réponse de

l'Ordre à la proposition de la ministre de l'Éducation d'un programme d'évaluation du personnel enseignant.

En novembre 1999, la ministre a demandé à l'Ordre de lui donner son avis sur la façon de mettre en œuvre un programme d'évaluation du personnel enseignant. Moins de cinq mois plus tard, l'Ordre a répondu en recommandant un programme exhaustif qui reflète ce qui se fait de mieux dans le domaine et qui est utilisé avec succès par d'autres professions en Ontario et par d'autres organismes régissant la profession enseignante dans le monde. En outre, ce programme de 15 éléments reflétait également les commentaires pertinents de nombreux enseignants et enseignantes, partenaires en éducation et membres du public recueillis lors d'une consultation intense bien qu'obligatoirement brève.

Ce qui est ressorti de *Maintenir, assurer et démontrer la compétence de la profession enseignante*, c'est que pour assurer le maintien de la compétence des membres de la profession, il faut bien plus qu'un simple test. Ce message fut très bien reçu de la part des membres de l'Ordre et du public.

Le conseil a également ajouté un élément essentiel à la poursuite des activités de la Division des questions professionnelles en adoptant une proposition de règlement sur l'agrément en vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Ce règlement permettra à l'Ordre d'exiger des fournisseurs de programmes de formation initiale et de perfectionnement professionnel que ces programmes reflètent les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et qu'ils répondent aux normes prescrites par le comité d'agrément.

Le conseil a aussi donné son aval au *Cadre de formation de la profession enseignante* qui précise les paramètres qui constituent l'apprentissage la vie durant pour les enseignantes et enseignants. Ce document décrit les diverses formes d'activités de formation auxquelles les membres de l'Ordre participent pendant et après leur formation initiale, de même que la gamme d'expériences de formation qui leur sont offertes au travail, au ministère de l'Éducation, dans les facultés d'éducation, dans les organismes

professionnels, dans les fédérations et dans les associations professionnelles d'intérêt pédagogique.

En approuvant les modifications au Règlement 184/97 sur les qualifications requises pour enseigner, le conseil incluait une exigence en matière de compétence linguistique. Toute personne qui n'a pas fait son baccalauréat en éducation en français ou en anglais est tenue de passer un test de compétence linguistique. Le conseil a aussi approuvé les dispositions sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur – Profession enseignante qui permet aux enseignantes et enseignants certifiés en Ontario d'obtenir le droit d'enseigner partout au Canada. En vertu de cet accord, il sera désormais plus facile pour une personne certifiée pour enseigner dans un territoire de compétence d'obtenir le droit d'enseigner dans un autre.

Tout au long de l'année, l'Ordre a diffusé de l'information sur la pénurie imminente de personnel enseignant. Les facultés d'éducation de la province ont répondu vivement à la demande d'enseignantes et d'enseignants en permettant à deux fois plus d'étudiants de s'inscrire à leurs programmes en éducation que ne le prévoyaient les subventions du gouvernement.

Parmi les faits marquants de l'an 2000, il faut aussi noter la nomination par le conseil du registrateur adjoint J.W. (Joe) Atkinson au poste de registrateur. Sa vaste expérience du monde de l'éducation dans divers postes et sa contribution exceptionnelle aux travaux de l'Ordre font de lui la personne idéale pour occuper le poste de chef de la direction dont l'Ordre a besoin pour relever les défis à venir.

Je tiens à remercier Joe Atkinson et tout le personnel de l'Ordre pour leur professionnalisme, leur dévouement au travail et pour tout ce qu'ils ont accompli en cette année très chargée. Je veux également rendre hommage au dévouement sans bornes des membres du conseil qui, ensemble, ont travaillé sans relâche et tant apporté à l'Ordre et à la profession enseignante.

mot du registrateur

de J.W. (Joe) Atkinson



Voici mon premier rapport annuel à titre de registrateur et chef de la direction de l'Ordre. C'est pour moi un honneur d'assumer ces fonctions depuis le départ de ma prédécesseure, Margaret Wilson, en novembre 2000.

Margaret Wilson a été notre première registrateur et je tiens à souligner sa

contribution à l'Ordre. Pendant son mandat, Margaret s'est engagée à ce que l'Ordre adopte des normes d'intégrité et de transparence très élevées. Elle a supervisé l'élaboration du premier tableau des membres, la création d'un processus disciplinaire ouvert et transparent, ainsi que l'établissement de normes d'exercice pour la profession.

Je remercie personnellement Margaret de son engagement exceptionnel envers la transparence et sa passion pour la profession enseignante. En reconnaissance de sa contribution remarquable pour la profession, le conseil de l'Ordre a nommé la bibliothèque de l'Ordre en son honneur.

L'an 2000 fut une année de croissance et de grandes réalisations pour l'Ordre.

Sous la direction du comité spécial sur l'évaluation du personnel enseignant, l'Ordre a présenté à la ministre de l'Éducation son avis concernant le programme d'évaluation du personnel enseignant. Comme tout projet semblable, l'avis transmis a été le fruit d'une vaste consultation et d'une recherche poussée, et a tenu compte des ressources humaines et financières à notre disposition.

Le comité a tenu une série de consultations avec des représentants de 42 organismes du secteur de l'éducation, notamment des administrateurs

scolaires, des enseignantes et enseignants, des facultés d'éducation et des parents. Le document de travail a été affiché dans le site web de l'Ordre permettant ainsi à tous les membres de l'Ordre de donner leur point de vue. Le 10 avril 2000, les membres du conseil ont finalement approuvé un programme d'évaluation des compétences en 15 points qu'ils ont remis à la ministre de l'Éducation.

En février, le conseil a approuvé pour la première fois en 22 ans des modifications d'importance au Règlement 184/97 sur les qualifications requises pour enseigner. Ces modifications visent l'inscription, les qualifications de base et l'amélioration du règlement d'origine. Ces modifications doivent être adoptées par le conseil des ministres.

Au cours de l'année, l'Ordre a poursuivi l'édification des pierres d'assises pour la réglementation et le développement de la profession. Les *Normes d'exercice de la profession enseignante* ont été incluses dans les règlements administratifs de l'Ordre en février. Cette décision met en évidence l'importance des normes dans le contexte de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, donnant ainsi un reflet juste de la profession. L'Ordre a également approuvé les *Normes de déontologie de la profession enseignante*, qui déterminent les valeurs professionnelles et les responsabilités éthiques de la profession enseignante. Ces deux documents servent à élaborer et à améliorer les programmes et activités pour les enseignantes et enseignants, ainsi que le personnel de direction et de supervision d'aujourd'hui et de demain. Le conseil a en outre approuvé le *Cadre de formation de la profession enseignante* qui reconnaît que la formation continue est la pierre de touche de notre professionnalisme.

En adoptant un règlement sur l'agrément, l'Ordre a acquis l'autorité d'agrément tous les programmes de formation initiale à l'enseignement et de perfectionnement professionnel offerts dans la province. Ce règlement permet à l'Ordre d'exiger des fournisseurs que leurs programmes reflètent les

Normes d'exercice de la profession enseignante et qu'ils répondent aux normes prescrites par le comité d'agrément de l'Ordre. Le règlement a été soumis à l'approbation du gouvernement.

L'exercice d'agrément initial des programmes de quatre universités a également eu lieu en l'an 2000, soit la troisième et dernière année du projet pilote d'agrément des programmes de formation initiale. Le comité d'agrément a accordé l'agrément initial aux programmes de l'Institut d'études pédagogiques de l'Université de Toronto, de l'Université Western Ontario et de l'Université Brock. L'agrément conditionnel a été accordé à la faculté d'éducation de l'Université Lakehead qui a demandé à l'Ordre de réévaluer sa décision.

Les membres de l'Ordre ressentiront les effets de plusieurs projets réalisés en l'an 2000. En mai, l'Ordre a dévoilé une version en ligne de son tableau public des membres qui permet aux conseils scolaires, aux facultés d'éducation et aux syndicats d'avoir un accès immédiat aux renseignements sur les qualifications d'une enseignante ou d'un enseignant donné, de connaître son statut à l'Ordre et tous détails de nature disciplinaire à son sujet.

En juin, le conseil a approuvé des dispositions sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur – Profession enseignante qui facilitera la mobilité des enseignantes et enseignants au Canada. Cet accord précise et rationalise le processus de certification pour une personne formée dans une province et souhaitant enseigner dans une autre. L'enseignante ou l'enseignant qui satisfait aux exigences aura le droit d'obtenir une carte de compétence temporaire partout au Canada.

Le bilan financier de l'Ordre étant favorable à l'aube de l'an 2000, le conseil a décidé de créer un fonds pour maintenir la cotisation à l'Ordre à 90 \$ le plus longtemps possible tout en répondant à la demande accrue de services en raison de l'augmentation constante du nombre de membres. À la fin de l'année civile, le nombre de membres a

grimpé à 177 718, soit une augmentation de 3 248 par rapport à l'année précédente.

À l'automne, l'Ordre a commencé à coordonner un projet pilote qui améliorera l'accessibilité des cours menant à une qualification additionnelle offerts en français. Élaboré de concert avec des enseignantes et enseignants, des directrices et directeurs de l'éducation, des directrices et directeurs d'école de langue française, de même qu'avec les facultés d'éducation de l'Université d'Ottawa et de l'Université Laurentienne et le ministère de l'Éducation, ce projet est conçu pour éliminer certains obstacles auxquels se butent les membres francophones qui veulent avoir accès à des activités de perfectionnement. Le Ministère a affecté 150 000 \$ au projet qui emploiera de diverses technologies de pointe afin de joindre le plus vaste auditoire possible.

En ce qui a trait aux états financiers, l'an 2000 a connu un excédent des produits sur les dépenses de 132 000 \$. Les produits pour l'année se sont élevés à 18 565 000 \$ par rapport aux prévisions budgétaires de 17 670 000 \$. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du nombre de membres et par les recettes publicitaires de *Pour parler profession/Professionally Speaking* qui ont excédé les prévisions budgétaires. Les dépenses pour l'année se sont chiffrées à 18 433 000 \$ par rapport aux prévisions budgétaires qui étaient de 17 670 000 \$. Les audiences disciplinaires sont la cause principale de cette augmentation.

L'avoir des membres est passé à 8 631 000 \$. L'affectation au fonds de roulement et l'affectation à la stabilisation de la cotisation demeurent les mêmes que l'an dernier, soit 5,8 millions de dollars et 2 millions de dollars, respectivement. Il est essentiel de maintenir l'affectation au fonds de roulement à un niveau approprié afin que l'Ordre demeure sans dette et qu'il puisse financer l'actif non amortissable de son bilan. Le 31 décembre 2000, l'actif non amortissable de l'Ordre financé par l'avoir des membres se chiffrait à 3 433 000 \$.

Le conseil de l'Ordre compte cinq comités statutaires, trois comités permanents et trois comités spéciaux; tous ont tenu des réunions en l'an 2000. Les membres du conseil ont aussi fait partie du comité spécial sur l'évaluation du personnel enseignant, du comité de rédaction de *Pour parler profession/Professionally Speaking* et du sous-comité des ressources humaines. Le conseil s'est réuni dix fois en l'an 2000, et les comités ont tenu 67 réunions en tout. L'Ordre compte 118 employés permanents et dix temporaires, répartis en quatre divisions comptant 17 unités.

Au début de l'année, la ministre de l'Éducation a approuvé la requête de l'Ordre visant à prolonger de six mois le mandat du premier conseil jusqu'au 31 octobre 2000 afin de mettre en œuvre un nouveau règlement sur l'élection. Ce nouveau règlement reflète les changements apportés par la loi 160 et prévoit une représentation définie pour les conseils scolaires catholiques et publics de langue française, ainsi que pour le personnel de direction des écoles de l'ensemble de la province.

Les enseignantes et enseignants élus continuent de détenir la majorité des sièges au conseil avec 17 membres; on compte toujours 14 membres nommés par le gouvernement de l'Ontario. Des 17 membres élus, six représentent des postes régionaux et sept représentent les quatre systèmes d'éducation de la province. Les quatre autres postes élus sont occupés par des personnes représentant les écoles privées, les facultés d'éducation, le personnel de direction des écoles et les agentes et agents de supervision.

La composition du conseil a considérablement changé cette année. En mai, la province a nommé cinq nouveaux membres du public au conseil : Samy Appadurai de Toronto, Doug Brown de Kincardine, Janet Cornwall d'Orléans, Martin Kings de Kitchener et Elayne McDermid de Brampton. Ils remplacent Sandi Bell, Kathleen McFadyen, Allen Pearson, William Rogers et John Slade.

En octobre, 11 nouveaux membres ont été élus au deuxième conseil : Bernard J. Adam, Guill

Archambault, Karl Dean, Jerry De Quetteville, Audrey Hadfield, Nancy Hutcheson, Mark Lefebvre, Dick Malowney, Iain Munro, Elizabeth Papadopoulos et Rich Prophet. Sterling Campbell, Larry M. Capstick, Doug Carter, Margaret Dempsey, Marilyn Laframboise et Harry Mulvale ont été réélus pour un deuxième mandat.

J'aimerais souligner l'engagement exceptionnel de tous les membres du conseil, qui ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'Ordre. Le premier et le deuxième conseil ont bien servi les membres, et je tiens à les féliciter de leur dévouement exemplaire.

Au cours des 12 derniers mois, l'Ordre a continué d'attirer du personnel talentueux et dévoué qui contribue à l'orientation de la profession enseignante. Je suis fier des réalisations de cette quatrième année. Je suis aussi fort conscient de tout ce qui reste à faire. Au nom de la profession et, par conséquent, au nom du public, nous continuerons à demeurer un ordre professionnel actif et influent.



rappports des comités

Comité exécutif

De janvier à octobre

Donna Marie Kennedy
(présidente)
John Cruickshank
(vice-présidente)
Sandi Bell
(jusqu'en avril)
Larry M. Capstick
(depuis juin)
Doug Carter
Solette N. Gelberg
(depuis mai)
Marilyn Laframboise
Diane Leblovic
(depuis mai)
Kathleen McFadyen
(jusqu'en avril)
George Merrett
Cecilia Reynolds
(jusqu'en mai)
Clarice West-Hobbs

De novembre à décembre

Larry M. Capstick
(président)
Marilyn Laframboise
(vice-présidente)
Doug Carter
Margaret Dempsey
Solette N. Gelberg
Diane Leblovic
Mark Lefebvre
Harry Mulvale
Frances Thorne

Le comité exécutif revoit le travail des autres comités du conseil et leur renvoie des questions qu'il juge appropriées, de même qu'il assure la tenue des affaires courantes de l'Ordre entre les réunions du conseil.

Le comité, composé du président et de la vice-présidente du conseil ainsi que des présidentes et présidents des comités statutaires et permanents, doit comprendre des membres élus et nommés du conseil. Le comité a connu une année particulièrement chargée pendant laquelle il s'est réuni 13 fois.

Le comité a étudié les besoins physiques de l'Ordre et a ordonné à la registrature de négocier un bail en vue d'accroître la surface des bureaux de l'Ordre au 121 rue Bloor est à Toronto, son adresse actuelle. L'Ordre continue d'exercer les diverses fonctions qui lui incombent en vertu de son mandat et a besoin d'une plus grande surface pour répondre à l'accroissement des audiences disciplinaires et d'aptitude professionnelle, ainsi que pour respecter ses obligations liées à l'agrément des programmes de formation à l'enseignement.

Le comité a choisi des membres pour combler les postes laissés vacants dans les autres comités à la fin du mandat de certains membres nommés et pour répondre à l'augmentation de la charge de travail aux comités d'enquête, de discipline et d'aptitude professionnelle.

Le comité exécutif a rédigé une description de poste et élaboré un processus de recrutement pour remplacer la première registrature qui avait annoncé son intention de prendre sa retraite. Ainsi, l'Ordre a franchi une nouvelle étape dans son évolution et dans la capacité d'autoréglementation de la profession enseignante.

Le comité exécutif a formulé des recommandations au conseil qui ont mené à la nomination d'un nouveau registrateur. Étant donné que le nouveau registrateur était registrateur adjoint, le comité a aussi formulé des recommandations au conseil concernant la nomination d'un nouveau registrateur adjoint.

Le comité exécutif a commencé à préparer une réponse au rapport de l'honorable Sydney L. Robins – *Protégeons nos élèves : Examen visant à identifier et à prévenir les cas d'inconduite sexuelle dans les écoles de l'Ontario* – rendu public en avril 2000. Des 101 recommandations de ce rapport exhaustif, 36 visent directement le mandat de l'Ordre. Sous la direction du comité exécutif, l'Ordre a mené une analyse en profondeur du rapport et consulté ses avocats.

Le comité a donné son avis au conseil sur des questions issues d'un examen de la politique de vérification du casier judiciaire et a recommandé que ne soit exigé qu'un rapport de vérification du casier judiciaire fait au Canada. En outre, le comité a

recommandé que soit élaboré un protocole décrivant les paramètres éthiques sur la recherche menée par l'Ordre ou en son nom. Il a également formulé des recommandations sur le contenu d'un programme d'orientation à l'intention des nouveaux membres de l'Ordre provenant de l'extérieur de la province.

Par ailleurs, le comité exécutif a autorisé la registrature à augmenter le budget des instances disciplinaires en réponse au besoin de tenir de plus en plus d'audiences. Comme le prévoit la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, le comité a délivré une ordonnance provisoire de suspension de la carte d'un membre et renvoyé l'instance au comité de discipline.

Comité d'enquête

De janvier à octobre

Harry Mulvale
(président)
John Cruickshank
(vice-président)
Jackie Breithaupt
Doug Brown
(depuis juin)
William Bryce
Doug Carter
Patrick Daly
(depuis juin)
Jean Hanson
William Rogers
(jusqu'en avril)

De novembre à décembre

Harry Mulvale
(président)
Jackie Breithaupt
Doug Brown
Doug Carter
Patrick Daly
Karl Dean
Iain Munro
Elizabeth Papadopoulos
Rich Prophet

Le comité d'enquête aide l'Ordre à servir et à protéger l'intérêt public. Il a pour mandat de recevoir les plaintes d'inconduite professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude professionnelle déposées contre les membres, et de faire enquête sur celles-ci, mais doit refuser de mener une enquête s'il est d'avis que la plainte ne relève pas de sa compétence ou encore si elle est frivole, vexatoire ou abusive.

Les membres du public et de l'Ordre, le registrateur de l'Ordre et la ministre de l'Éducation peuvent déposer une plainte. Pour être officielle, une plainte doit être déposée par écrit auprès du registrateur.

Le comité, qui étudie les plaintes par panel composé d'au moins trois membres, peut :

- refuser de faire enquête sur une plainte
- rejeter une plainte
- renvoyer une instance au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle
- donner un avertissement à un membre
- prendre toute mesure qu'il juge appropriée et qui est prévue par la législation.

Activités du comité

Les panels du comité se sont réunis dix fois et ont étudié 96 plaintes. Près de 32 pour 100 de ces plaintes ont été renvoyées au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle. Le comité a tenu trois séances de travail où il a étudié diverses questions, notamment des opinions juridiques, les recommandations du rapport Robins – *Protégeons nos élèves : Examen visant à identifier et à prévenir les cas d'inconduite sexuelle dans les écoles de l'Ontario*, des procédures, et des motions proposées par le conseil. Les membres du comité ont aussi poursuivi leur formation.

Le comité avait déjà élaboré un programme de règlement à l'amiable pour offrir aux plaignants et aux membres la possibilité de résoudre leurs différends par la médiation. Pour la première fois cette année, deux plaintes ont été réglées grâce à ce processus. Le comité a continué à faire la promotion de ce programme en organisant des activités pour ses partenaires.

Statistiques sur les plaintes

Nombre de plaintes reçues	355
Nombre de plaintes officiellement déposées ¹	129

Origine des plaintes	Nombre	Pourcentage
Plaintes de la registraire y compris		
l'avis au conseil scolaire	46	35,7
Membres de l'Ordre	14	10,9
Membres du public		
Parents	55	42,6
Élèves	1	0,7
Autres	13	10,1
Total	129	100

Nature des plaintes ²	Pourcentage
Inconduite professionnelle	
Acte ou omission (<i>déshonorant, scandaleux ou non professionnel</i>)	18,0
Conduite qui ne sied pas au statut de membre	18,0
Défaut de superviser adéquatement une personne placée sous sa surveillance professionnelle	7,9
Divulgence inappropriée de renseignements sur un élève	2,6
Exercice de la profession avec facultés affaiblies	0,4
Exercice de la profession en situation de conflit d'intérêt	0,4
Incapacité d'exercer ses fonctions	2,6
Inobservation de la <i>Loi sur l'éducation</i>	0,9
Inobservation de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i>	1,3
Non-respect des normes d'exercice de la profession	0,4
Signature ou remise de documents faux ou trompeurs	0,4
Transmission de faux renseignements ou de faux documents sur ses qualifications	0,9
Violation de la loi – élève à risque	1,3
Violation de la loi – pertinence de détenir un certificat	3,9
Violence affective	4,8
Violence physique	3,9
Violence psychologique	4,4
Violence sexuelle	11,4
Violence verbale	4,8
Incompétence	
Manque de compétences	3,5
Manque de connaissances	2,2
Manque de jugement	1,7
Mépris du bien-être de l'élève	0,9
Inaptitude	
Condition physique	0,4
Trouble mental	0,9
État mental	1,7
Harcèlement du personnel du conseil scolaire	0,4
Total	100
Nombre de dossiers d'enquête étudiés	96

¹ Les plaintes traitées en l'an 2000 n'ont pas toutes été déposées en l'an 2000.

² Une plainte peut renfermer plus d'une allégation.

Décision relative aux plaintes	Nombre	Pourcentage
Avertissement écrit en vertu de l'alinéa 26(5) (d)	6	6,3
Avertissement servi en vertu de l'alinéa 26(5) (c)	1	1,0
Plainte hors de sa compétence, frivole, vexatoire ou abusive, en vertu de l'alinéa 26(2) (a) ou (b)	19	19,8
Plaintes non renvoyées en vertu de l'alinéa 26(5) (b)	37	38,5
Plaintes renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26(5) (a)	2	2,1
Plaintes renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26(5) (a)	29	30,2
Plaintes résolues par la médiation en vertu de l'alinéa 26(5) (d)	2	2,1
Nombre ³ de dossiers d'enquête réglés	96	100

³ Des 96 plaintes sur lesquelles une décision a été rendue, deux avaient été déposées en 1998, 69 en 1999 et 25 en l'an 2000.

Comité d'agrément

De janvier à octobre

Cecilia Reynolds
(*présidente, de janvier à avril; vice-présidente, de mai à octobre*)
Larry M. Capstick
(*vice-président, de janvier à avril; président de mai à octobre*)
Wayne Cornack
(*réunion de janvier seulement*)
Margaret Dempsey
(*de juin à octobre*)
Donna Marie Kennedy
Elayne McDermid
(*de juin à octobre*)

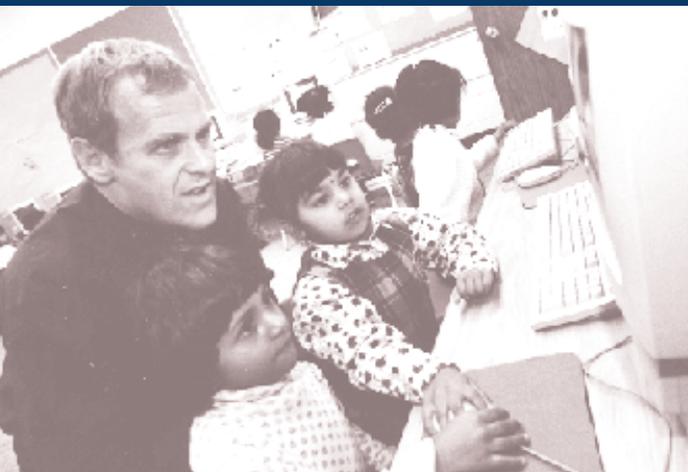
Larry Mongeon
Ron Rambarran

John Slade
(*réunion de janvier seulement*)

David Somer
Frances Thorne

De novembre à décembre

Frances Thorne
(*présidente*)
Sterling Campbell
Larry M. Capstick
Jerry De Quetteville
Elizabeth Papadopoulos
Rich Prophet
Elayne McDermid
Larry Mongeon
David Somer



Le comité d'agrément étudie les programmes de formation initiale à l'enseignement et de perfectionnement professionnel et en fait l'agrément.

Activités du comité

Formation initiale à l'enseignement

Le comité d'agrément s'est réuni cinq fois en l'an 2000 : le 14 janvier, le 14 avril, les 15 et 16 juin, le 8 septembre et le 27 octobre pour une séance spéciale. L'exercice d'agrément initial des programmes de formation initiale s'est terminé en l'an 2000. Pendant la troisième et dernière année du projet pilote, des panels d'agrément ont évalué les programmes des universités Brock, Lakehead, Western Ontario et de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto. Chaque panel comptait trois membres du conseil, un membre de l'Ordre et une personne nommée par la faculté visée. Chaque panel a eu droit à des séances de formation et d'orientation. Les visites des panels d'agrément ont eu lieu de février à avril.

Le comité d'agrément a étudié les rapports et les recommandations des panels en juin et ordonné à la registrature d'informer les facultés d'éducation de la cote d'agrément accordée à leur programme respectif. Dans trois cas, la cote d'agrément et le rapport ont été diffusés au public et publiés dans le numéro de septembre de *Pour parler profession / Professionally Speaking*. L'Université Lakehead a demandé au conseil de réévaluer la cote qui lui avait été accordée.

En septembre, le comité d'agrément a approuvé le *Manuel d'agrément des programmes de formation à l'enseignement et annexes* aux fins des prochains exercices d'agrément. Ce document a été étudié par des évaluateurs externes et par le comité; il met en valeur sa conformité avec les *Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante*. Les documents d'accompagnement du processus d'agrément des programmes de formation initiale – *Guide à l'intention des membres du panel*, *Manuel de procédures pour le personnel* et *Guide des participants* – ont aussi été révisés.

Membres des panels

Université Brock

Stephen Chase	Membre de l'Ordre
Donna Marie Kennedy	Membre du conseil
Larry Mongeon	Membre du conseil
Frances Thorne	Membre du conseil
Laurie Walker	Membre nommé par Brock

Université Lakehead

Larry M. Capstick	Membre du conseil
Donna Marie Kennedy	Membre du conseil
Linda Phillips	Membre nommé par Lakehead
Ron Rambarran	Membre du conseil
Mary Lou Smitheram	Membre de l'Ordre

Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto

Doug Carter	Membre du conseil
Renée Meloche	Membre de l'Ordre
Larry Mongeon	Membre du conseil
Len Popp	Membre nommé par l'Institut
Frances Thorne	Membre du conseil

Université Western Ontario

Ross Haley	Membre de l'Ordre
Cecilia Reynolds	Membre du conseil
John Slade	Membre du conseil
Clarice West-Hobbs	Membre du conseil
Beth Young	Membre nommé par Western

En réponse aux demandes d'agrément des nouveaux programmes de formation à l'enseignement, le comité d'agrément a approuvé le *Processus provisoire d'agrément des programmes de formation initiale : pour agréer de nouveaux programmes*. En juin, le comité a accordé un agrément provisoire au nouveau programme de maîtrise de l'IEPO/UT.

Perfectionnement professionnel

En janvier, le comité d'agrément a approuvé l'ébauche du manuel sur le perfectionnement professionnel et ordonné qu'il soit distribué aux partenaires en éducation partout dans la province aux fins d'une consultation. Le comité a aussi approuvé un processus d'inscription des fournisseurs de programmes de perfectionnement professionnel. Lors de sa réunion de mai, le comité a approuvé une ébauche révisée du *Manuel d'agrément initial des programmes de perfectionnement professionnel inscrits au Règlement 184/97*.

En l'an 2000, tous les cours menant à une qualification de spécialiste en études supérieures, à une qualification de base additionnelle et à la qualification de directrice ou de directeur d'école (parties I et II) ont été révisés.

Un sous-comité conjoint (normes d'exercice et agrément) a soumis un rapport au comité d'agrément sur les révisions apportées aux parties I et II du programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD). Le comité a amorcé le processus d'appel d'offres en vue de proposer la version révisée du PQD sous forme de projet pilote. Un regroupement de trois organismes de directrices et de directeurs d'école – l'Association des directions et des directions adjointes franco-ontariennes, le Catholic Principals' Council et l'Ontario Principals' Council – a été retenu par le comité pour offrir la version révisée du PQD dans la région d'Ottawa. Ce programme et sa prestation ont été l'objet d'une évaluation subséquente.

Le comité d'agrément a lancé un appel d'offres en vue de proposer un programme d'orientation

aux personnes qui veulent s'inscrire à l'Ordre et qui ont suivi leur programme de formation à l'enseignement à l'extérieur de l'Ontario. Il a aussi amorcé une vaste consultation pour étudier les révisions apportées aux cours menant à une qualification de base additionnelle en études technologiques ainsi que pour étudier des exercices d'agrément à venir.

Comité de rédaction

Marilyn Laframboise
(présidente)
Liz Barkley

Wayne Cornack
Diane Leblovic
Karen M. Mitchell

Le comité de rédaction supervise la publication du trimestriel de l'Ordre – *Pour parler profession / Professionally Speaking* – qui est distribué gracieusement à tous les membres de l'Ordre. Le comité étudie les textes soumis pour chaque numéro et élabore une politique en matière de contenu et de publicité.

En l'an 2000, les ventes publicitaires du magazine ont atteint un chiffre record de 647 000 \$. Ces recettes, qui représentent plus de 55 pour 100 des coûts du magazine, réduisent le coût net de production et de distribution du magazine à 2,75 \$ par membre pour les quatre numéros, affranchissement compris.

Une étude menée par le Print Measurement Bureau, chef de file de l'industrie de l'édition, a classé le magazine de l'Ordre dans les 50 premières places en ce qui a trait au lectorat de langue anglaise au Canada. Une autre enquête menée auprès des lecteurs de *Pour parler profession / Professionally Speaking* a indiqué que les membres de l'Ordre se disaient très satisfaits de la qualité du magazine.

Comité des élections

Doug Carter
(président)

George Merrett
(vice-président)

Patrick Daly
Jean Hanson

John Slade
(jusqu'en mai)

Ce comité spécial, composé de trois membres élus et de deux membres nommés du conseil, recommande des règlements et des règlements administratifs pour régir l'élection du conseil. Dans une année électorale, le comité supervise aussi le processus électoral.

Activités du comité

En mai 2000, un nouveau règlement électoral régissant l'élection du conseil à partir de l'an 2000 a été approuvé par le gouvernement provincial. Comme l'an 2000 était une année électorale, le comité s'est réuni à deux reprises pour revoir les modes de scrutin, confirmer un calendrier électoral, ainsi qu'approuver les processus administratifs pour l'appel des mises en candidature, l'élaboration d'une liste électorale, la distribution et le décompte des bulletins de vote. L'élection du deuxième conseil a eu lieu en octobre 2000.

Comité des finances

De janvier à octobre

Solette N. Gelberg
(présidente)

Ron Rambarran
(vice-président)

Paul Charron
John Cruickshank
Patrick Daly

De novembre à décembre

Solette N. Gelberg
(présidente)

Patrick Daly
(vice-président)

Audrey Hadfield
Marilyn Laframboise
Dick Malowney

Le comité des finances étudie toutes les questions liées aux affaires financières de l'Ordre et en fait rapport au conseil. Le comité détermine les principes et lignes directrices de l'établissement du budget, supervise la préparation du budget, recommande le budget annuel au conseil et assure le suivi du budget tel qu'il a été approuvé par le conseil afin d'en garantir sa conformité et d'en faire rapport.

Le comité des finances revoit également la cotisation et les autres droits, pour lesquels il formule des recommandations, et étudie le rendement des placements pour s'assurer de les maximiser et ce, conformément aux lignes directrices approuvées par le conseil en matière de placements.

En outre, le comité des finances agit comme comité de vérification de l'Ordre. Il formule des recommandations au conseil relativement à la nomination d'un vérificateur, travaille avec ce vérificateur pour établir un plan de vérification annuel et revoit les rapports financiers provisoires ainsi que les états financiers vérifiés.

Activités du comité

Le comité s'est réuni sept fois en l'an 2000. À chaque réunion ordinaire, on y étudiait les rapports financiers mensuels et les rapports de placement les plus récents. Le comité a étudié les états financiers vérifiés de 1999 de l'Ordre avec les vérificateurs et, sur sa recommandation, le conseil les a approuvés.

Le comité des finances a aussi étudié les lignes directrices pour le processus budgétaire de l'an 2000; le conseil a approuvé ces lignes directrices à sa réunion de juin. Le comité a en outre révisé les propositions budgétaires à ses réunions d'août et de septembre. Le budget de 2001 a ensuite été recommandé au conseil qui l'a approuvé à sa réunion d'octobre.

En l'an 2000, le comité s'est penché sur la planification financière à long terme, a revu une vérification des demandes de remboursement de dépenses et étudié les budgets modifiés des comités d'enquête et de discipline, de même que celui de l'initiative de mise sur microfiche. Il a aussi étudié des rapports sur le programme d'assurance de l'Ordre, les modifications aux procédures de la collecte de la cotisation annuelle, la santé et la sécurité au travail, la sécurité dans les locaux de l'Ordre, une demande visant à instaurer une cotisation différenciée pour les membres et les lignes directrices de l'Ordre en matière de frais de déplacement.



Comité d'aptitude professionnelle

De janvier à octobre

Marilyn Laframboise
(présidente)
Margaret Dempsey
Jean Hanson
Diane Leblovic
George Merrett
Frances Thorne

De novembre à décembre

Margaret Dempsey
(présidente)
Guill Archambault
Jerry De Quetteville
Martin Kings
Mark Lefebvre
Elayne McDermid
Frances Thorne

Le comité d'aptitude professionnelle statue sur toute allégation d'incapacité d'un membre de l'Ordre. Les instances peuvent être renvoyées au comité par le comité d'enquête, le comité exécutif ou le conseil. Sur réception d'une plainte, le comité tient une audience pour déterminer s'il existe des conditions ou des troubles physiques ou psychologiques qui rendent le membre inapte à exercer ses responsabilités professionnelles. Ses audiences ne sont habituellement pas ouvertes au public.

Si le comité trouve un membre inapte, il peut :

- ordonner au registrateur de révoquer le certificat du membre
- ordonner au registrateur de suspendre le certificat du membre
- ordonner au registrateur d'assortir le certificat du membre de conditions ou de restrictions
- imposer une pénalité suspendue, qui peut être retirée si le membre répond à certaines conditions dans un délai prescrit.

Activités du comité

Le comité s'est réuni deux fois pour discuter du rapport Robins – *Protégeons nos élèves : Examen visant à identifier et à prévenir les cas d'inconduite sexuelle dans les écoles de l'Ontario*, du rôle de l'avocat indépendant, de la façon de traiter une déclaration conjointe des faits et un exposé commun sur une décision. Il a également discuté du mécanisme permettant de renvoyer une instance au comité de discipline. Le nouveau comité a participé à une séance de formation de deux jours les 4 et 5 décembre.

Les panels du comité d'aptitude professionnelle ont tenu quatre audiences. Deux de ces audiences visaient le même membre, la deuxième portant sur le non-respect des conditions imposées à la première. Dans l'une des autres instances, l'audience se poursuit.

Comité de l'assurance de la qualité

Karen M. Mitchell
(présidente)
Larry M. Capstick
(vice-président)

Jackie Breithaupt
Bill Bryce
Doug Carter

Le comité de l'assurance de la qualité est un comité spécial du conseil qui a pour mandat d'évaluer le rendement de l'Ordre en fonction des 11 objets de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Ce comité se compose de trois membres élus et de deux membres nommés du conseil.

Le comité a été créé par le conseil en août 1998 et s'est réuni en 1998 et en 1999. Pendant cette période, il a présenté des rapports d'étape au conseil. La dernière réunion officielle du comité a eu lieu en décembre 1999 et son rapport final a été présenté au conseil en février 2000. Ce rapport a donné au conseil une analyse détaillée des progrès accomplis par l'Ordre en vue de répondre à chacun des objets de l'Ordre et comptait de nombreuses recommandations qui ont, par la suite, été étudiées par le conseil à sa réunion de juin.

L'examen par le comité décrivait les degrés de rendement de l'Ordre au cours de ses trois

premières années de fonctionnement. À la suite de l'adoption du Règlement sur la faute professionnelle, d'autres projets de l'Ordre – notamment le Règlement sur l'agrément et les modifications au Règlement 184/97 – et les progrès accomplis en vue de l'établissement d'un tableau public des membres se reflètent dans l'engagement de l'Ordre envers la protection de l'intérêt public.

Le rôle de l'Ordre à titre de partenaire influent en éducation en Ontario continue de se définir au fur et à mesure que les diverses modifications aux lois et règlements se font connaître. Ainsi, l'atteinte de certains de ces objets demeure une priorité constante.

Comité d'appel des inscriptions

De janvier à octobre

Doug Carter
(président)
Jackie Breithaupt
(vice-présidente)
Sterling Campbell
Elayne McDermid
(depuis mai)
Allen Pearson
(jusqu'en mai)
Ron Rambarran

De novembre à décembre

Doug Carter
(président)
Bernard J. Adam
Samy Appadurai
Jackie Breithaupt
Audrey Hadfield

Le comité d'appel des inscriptions est un comité statutaire qui permet aux personnes à qui l'on a refusé l'inscription à l'Ordre ou auxquelles le certificat a été assorti de restrictions d'interjeter appel des décisions.

Activités du comité

Le comité tient ses réunions en fonction du nombre d'appels interjetés et de la date de réception de ces demandes. Ainsi, le comité s'est réuni huit fois en l'an 2000.

Le comité d'appel des inscriptions a reçu 52 demandes d'appel de personnes à qui l'on avait refusé l'inscription à l'Ordre à la suite de l'évaluation

de leurs qualifications scolaires et professionnelles. Il a étudié 41 de ces demandes pendant l'année. Après avoir étudié la documentation fournie par l'Ordre et le membre en question, le comité a maintenu la décision de la registrateur dans 37 cas, modifié la décision de la registrateur dans deux cas et renversé deux décisions après avoir reçu la documentation supplémentaire des personnes qui avaient interjeté appel. Deux autres demandes ont été retirées et les droits de remise en vigueur, remboursés. Il reste neuf cas à débattre.

Le comité a aussi étudié 21 demandes d'appel reçues en 1999. Parmi ces demandes, le comité a maintenu la décision de la registrateur dans 17 cas, a modifié une décision et, sur réception de documentation supplémentaire, a renversé une autre décision. Une demande a été retirée et, dans un autre cas, il a été déterminé qu'il ne s'agissait pas d'un appel. Dans les deux cas, les droits ont été remboursés.

Le tableau ci-après présente les motifs invoqués pour refuser l'inscription aux 57 cas étudiés par le comité d'appel des inscriptions en l'an 2000.

Motif invoqué	Nombre de cas
Le grade n'est pas reconnu par l'Ordre en vertu du Règlement 184/97	2
Le programme ne correspond pas à une année de cours sur les méthodes pédagogiques portant exclusivement sur la formation à l'enseignement	31
Le programme de formation à l'enseignement a été suivi à distance	1
Le programme de formation à l'enseignement ne compte pas de cours qui couvrent deux cycles consécutifs du curriculum de l'Ontario	15
Le programme de formation à l'enseignement n'a pas été suivi au niveau postsecondaire	1
Ni le grade ni le programme de formation à l'enseignement ne sont reconnus par l'Ordre en vertu du Règlement 184/97	2
Les qualifications pour enseigner ne répondent pas aux exigences du règlement	1
Ne répond pas à la condition assortie en vue de son retrait du certificat	4

Une des décisions d'un panel du comité d'appel des inscriptions a été portée en appel dans une Cour divisionnaire; cet appel a été rejeté après que le juge a déterminé que les questions soulevées par la personne interjetant appel «relevaient tout à fait de la compétence du comité». Il en a conclu que cet appel n'avait aucun mérite. Les membres du comité d'appel des inscriptions ont revu les lignes directrices sur le traitement des demandes d'appel.

Comité sur les normes d'exercice de la profession et d'éducation

De janvier à octobre

Clarice West-Hobbs
(présidente)
Liz Barkley
(vice-présidente)
Samy Appadurai
(depuis mai)
Sandi Bell
(jusqu'en avril)
Ernie Checkers
Margaret Dempsey
Jean Hanson
Martin Kings
(depuis mai)
Diane Leblovic
Harry Mulvale
William Rogers
(jusqu'en avril)

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation donne son avis au conseil sur l'élaboration et l'utilisation de normes d'exercice en formation initiale et en perfectionnement professionnel, sur les normes de déontologie et sur le cadre de formation en appui aux normes d'exercice.

Activités du comité

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation s'est réuni six fois en l'an 2000. Le travail du comité s'est poursuivi au moyen de consultations auprès des membres de l'Ordre et du public ontarien.

De novembre à décembre

Diane Leblovic
(présidente)
Ernie Checkers
Karl Dean
Margaret Dempsey
Nancy Hutcheson
Martin Kings
Karen M. Mitchell
Harry Mulvale
Iain Munro

Sur une recommandation du comité, le conseil a approuvé l'insertion dans les règlements administratifs des cinq énoncés sur les normes d'exercice. Ainsi s'est conclu l'énorme travail accompli par le comité pour l'élaboration et la mise en œuvre des normes d'exercice. Le comité passera en revue les normes et les éléments clés d'ici cinq ans.

Le processus d'examen critique des *Normes de déontologie de la profession enseignante* s'est terminé en mai 2000 et, sur les conseils des membres de l'Ordre et du public, le comité a recommandé d'insérer les normes de déontologie dans les règlements administratifs, ce qui a été approuvé par le conseil.

Le comité a approuvé un plan de mise en œuvre des *Normes d'exercice de la profession enseignante* et des *Normes de déontologie de la profession enseignante*. Le comité a également donné son aval à la consolidation de ces deux documents en un seul, de même qu'à la distribution future du *Cadre de formation de la profession enseignante*.

Le sous-comité sur le cadre de formation a poursuivi son travail en se servant des données recueillies lors des consultations menées par le comité. Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les moyens pour les éducateurs ontariens de participer à diverses activités de perfectionnement professionnel afin d'améliorer leur façon de travailler et de favoriser le rendement des élèves. Sur une recommandation du comité, le conseil a approuvé ce document en octobre 2000, de même que la consolidation en un seul document des *Normes d'exercice de la profession enseignante*, des *Normes de déontologie de la profession enseignante* et du *Cadre de formation de la profession enseignante*.

Une enquête sur les qualifications additionnelles s'est terminée en janvier. Un questionnaire a été distribué à 1 230 membres de l'Ordre afin de recueillir des données sur le programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, les programmes menant à une qualification de base additionnelle et les cours menant à une



qualification de spécialiste en études supérieures. Le comité a approuvé la publication future d'un article sur le résultats de l'enquête dans *Pour parler profession / Professionally Speaking*.

Le comité a aussi approuvé une version révisée des lignes directrices du programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école et a diffusé ce document aux fins d'une consultation auprès de partenaires en éducation. Une version du programme a été approuvée afin de la mettre à l'essai dans la région d'Ottawa.

Le comité a discuté d'un document portant sur la formation à distance et le perfectionnement professionnel. Une consultation auprès des partenaires en éducation sur ce document de travail aura lieu en 2001, et l'Ordre élaborera un document d'appui.

Le comité a approuvé la tenue d'une consultation provinciale sur les révisions apportées à deux cours menant à une qualification additionnelle (Enseignant associé et Évaluation de l'élève). Il s'agissait des premiers cours ou programmes, tirés des annexes du Règlement 184/97, auxquels on apportait des révisions.

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation souhaite reconnaître la contribution des membres de l'Ordre et du public à son travail. Il est reconnaissant des commentaires, idées et suggestions formulées pendant l'élaboration des normes d'exercice, des normes de déontologie, du cadre de formation et pendant la révision des cours menant à une qualification additionnelle, à une qualification de base additionnelle et du programme menant à la

qualification de directrice ou de directeur d'école. La consultation se poursuit en vue d'améliorer l'exercice de la profession enseignante en Ontario en fournissant aux membres ce qui se fait de mieux en matière de formation à l'enseignement.

Comité de discipline

De janvier à octobre

George Merrett
(président)
Liz Barkley
Sterling Campbell
Larry M. Capstick
Ernie Checkeris
Wayne Cornack
Janet Cornwall
Solette N. Gelberg
Jean Hanson
Donna Marie Kennedy
Martin Kings
Marilyn Laframboise
Diane Leblovic
Karen M. Mitchell

De novembre à décembre

Mark Lefebvre
(président)
Bernard J. Adam
Guill Archambault
Sterling Campbell
Larry M. Capstick
Ernie Checkeris
Janet Cornwall
Solette N. Gelberg
Nancy Hutcheson
Marilyn Laframboise
Diane Leblovic
Dick Malowney
Karen M. Mitchell

Le comité de discipline statue sur toute allégation d'incompétence ou de faute professionnelle de la part d'un membre de l'Ordre, tel que cela est défini dans le Règlement 437/97 pris en application de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. La faute professionnelle est définie dans ce règlement. Le comité reçoit les plaintes renvoyées par le comité d'enquête, le conseil ou le comité exécutif. Les décisions sont rendues en fonction de la preuve déposée devant le comité lors d'une audience. Une audience est habituellement ouverte au public.

- Si le comité trouve un membre coupable de faute professionnelle ou d'incompétence, il peut :
- ordonner au registrateur de révoquer le certificat du membre
 - ordonner au registrateur de suspendre le certificat du membre
 - ordonner au registrateur d'assortir le certificat du membre de conditions ou de restrictions
 - imposer une pénalité suspendue qui peut être retirée si le membre respecte les conditions dans les délais prescrits
 - exiger du membre qu'il soit réprimandé ou conseillé par le comité ou par une personne le représentant; cette pénalité peut être inscrite temporairement ou indéfiniment au tableau
 - imposer une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ et payable au Trésor de l'Ontario
 - publier son ordonnance, en totalité ou en partie, avec ou sans le nom du membre, dans la publication officielle de l'Ordre et de toute autre manière ou dans toute autre véhicule qu'il juge approprié
 - déterminer des coûts que le membre doit payer à l'Ordre.

Activités du comité

Le comité de discipline s'est réuni avec le comité d'aptitude professionnelle et sans lui pour revoir les recommandations du rapport Robins renvoyées par le comité exécutif.

Les panels du comité de discipline ont tenu 32 audiences, dont 27 ont pris fin en l'an 2000. En tout, les audiences ont duré 65 jours.

Sommaire des décisions

Révocation	15
Démission et engagement +	5
Condition	3
Suspension	2
Réprimande	1
Refus de remise en vigueur	1
Audiences se poursuivant en 2001	5

+ A obtenu la permission de démissionner sur engagement signé de ne plus jamais enseigner.

rapport des vérificateurs

Responsabilité de la transparence financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre a des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui garantissent que ses modes de compte rendu ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour donner l'assurance raisonnable que l'information financière de l'Ordre est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et, le cas échéant, reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les vérificateurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les vérificateurs ont un accès direct non restreint au comité des finances et rencontrent les membres du comité en présence des représentants de l'Ordre ou sans eux. Le conseil, par l'entremise du comité des finances, supervise la gestion des responsabilités de la transparence financière et a la responsabilité de revoir et d'approuver les états financiers.

La société PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateur indépendant nommé par le conseil, a examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a exprimé son opinion sur ces états financiers; en voici leur rapport.

Le 16 mars 2001

Rapport des vérificateurs

Aux membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2000, ainsi que les états des résultats, de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

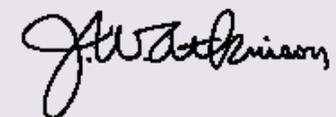
BILAN

au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 069	723
Placements à court terme	5 800	6 302
Comptes débiteurs	462	205
	7 331	7 230
Charges reportées – coût des élections (note 2)	471	48
Charges reportées – inscription des membres (note 2)	295	443
Immobilisations (notes 2 et 3)	5 115	4 921
	13 212	12 642
PASSIF		
Passif et court terme		
Comptes créditeurs et charges	1 926	1 513
Produits reportés	207	28
	2 133	1 541
Contrats de location-acquisition (note 4)	–	43
Avantage incitatif relatif à un bail (notes 2 et 6)	2 448	2 559
	4 581	4 143
AVOIR DES MEMBRES (note 5)		
Affectation au fonds de roulement (note 5)	5 800	5 800
Affectation à la stabilisation de la cotisation (note 5)	2 000	2 000
Solde non affecté	831	699
	8 631	8 499
	13 212	12 642

Au nom du conseil

 , président

 , registraire

RÉSULTATS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

(en milliers de dollars)

	2000	1999
	\$	\$
Produits		
Cotisations annuelles	16 048	15 777
Autres droits	1 139	1 193
Publicité	647	341
Intérêts et produits divers	731	565
	18 565	17 876
Charges		
Rémunération des salariés	8 333	8 016
Conseil et comités	266	177
Prestation de services aux membres	1 821	1 517
Questions professionnelles	307	315
Enquêtes et audiences	1 944	1 106
Soutien au fonctionnement	4 882	4 003
Amortissement des immobilisations	880	926
	18 433	16 060
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	132	1 816

AVOIR DES MEMBRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

(en milliers de dollars)

	2000			1999	
	Affectation au fonds de roulement \$ (note 5)	Affectation à la stabilisation de la cotisation \$ (note 5)	Non affecté \$	Total \$	Total \$
Solde au début de l'exercice	5 800	2 000	699	8 499	6 683
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	–	–	132	132	1 816
Solde à la fin de l'exercice	5 800	2 000	831	8 631	8 499

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

(en milliers de dollars)

	2000	1999
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	132	1 816
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	650	633
Amortissement des charges reportées – inscription des membres	148	148
Amortissement des charges reportées – coût des élections	82	145
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	(208)	(198)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(257)	103
Comptes créditeurs et charges	467	344
Produits reportés	179	10
	1 193	3 001
Activités d'investissement		
Vente (achat) de placements à court terme	502	(2 084)
Améliorations locatives	(366)	(74)
Mobilier et matériel de bureau	(478)	(302)
Charges reportées – coût des élections	(505)	–
	(847)	(2 460)
Activités de financement		
Remboursement des contrats de location-acquisition	(97)	(131)
Avantages incitatifs relatifs à un bail	97	–
	–	(131)
Augmentation des liquidités au cours de l'exercice	346	410
Encaisse au début de l'exercice	723	313
Encaisse à la fin de l'exercice	1 069	723

notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2000

(montants des tableaux en milliers de dollars)

1 Mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'Ordre) a été constitué en vertu d'une loi de l'assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 31 membres dont 17 sont élus par les membres de l'Ordre.

2 Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. En voici les principaux éléments :

Charges reportées – coût des élections

L'élection du conseil a normalement lieu aux trois ans. Les charges afférentes à la tenue d'une élection sont reportées et amorties pendant le mandat des membres élus.

Charges reportées – inscription des membres

Pour créer le tableau des membres, l'Ordre a mené une campagne visant à obtenir les nom et adresse des enseignantes et enseignants de l'Ontario et en a vérifié l'admissibilité avec les dossiers du ministère de l'Éducation. Ces charges initiales sont amorties sur six ans à compter de l'année 1997.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Ordinateurs33 1/3 % par année.
 Mobilier et matériel10 % par année.
 Améliorations locativesselon la durée du bail

Avantages incitatifs relatifs à un bail

Comme il est précisé à la note 6, l'Ordre amortit les avantages incitatifs relatifs à un bail pendant la durée de ceux-ci.

Sans but lucratif

L'Ordre étant un organisme sans but lucratif, il n'est redevable d'aucun impôt sur le revenu.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

3 Immobilisations

	2000		1999	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	1 722	631	1 091	1 184
Matériel de bureau	314	111	203	216
Ordinateurs	1 018	601	417	215
Améliorations locatives	4 414	1 010	3 404	3 306
	7 468	2 353	5 115	4 921

Les immobilisations ont été acquises par l'Ordre aux fins de l'installation dans ses locaux situés au 121 rue Bloor est à Toronto.

4 Contrats de location-acquisition

L'Ordre a acquis des ordinateurs et d'autres articles de bureau en vertu d'ententes de location. Au 31 décembre 2000, l'Ordre s'était engagé à payer 43 000 \$ (140 000 \$ en 1999) au titre de contrats de location. Les taux effectifs d'intérêt afférents à ces obligations varient de 6,7 pour 100 à 8 pour 100. Les contrats de location-acquisition échoient en 2001.

5 Avoir des membres et comptes de réserve

Le conseil de l'Ordre a créé deux réserves à partir du solde de l'avoir des membres. La première, créée en 1997 et 1998, est une affectation au fonds de roulement en reconnaissance de la nécessité de maintenir un fonds de roulement adéquat, assurant ainsi la continuité du fonctionnement. Au 31 décembre 2000, le solde de l'affectation au fonds de roulement s'élève à 5,8 millions de dollars.

En 1999, le conseil a créé une affectation au titre de la stabilisation de la cotisation pour aider à limiter l'augmentation possible de la cotisation dans les années à venir. Au 31 décembre 2000, le solde de l'affectation à la stabilisation de la cotisation s'élève à 2 millions de dollars.

6 Engagements

a) Location des locaux

En septembre 1996, l'Ordre a signé un bail à long terme qui prend fin le 30 novembre 2012. Le bail couvre les locaux situés au 121 rue Bloor est à Toronto. En plus d'une période

sans loyer à payer jusqu'au 30 novembre 1997 (estimée à 615 300 \$), l'Ordre a obtenu une allocation au titre des améliorations locatives de 2 356 891 \$ remboursable avec les versements du loyer.

En juin 2000, l'Ordre a fait l'acquisition de locaux supplémentaires au 121 rue Bloor est pour une période allant jusqu'au 31 mars 2006, comprenant une période sans loyer à payer qui équivaut à 97 000 \$.

Voici à combien s'élève le loyer annuel estimé, y compris une disposition relative aux charges du fonctionnement en vertu du bail :

Exercices se terminant les 31 décembre	\$
2001.....	1 481
2002.....	1 490
2003.....	1 494
2004.....	1 502
2005.....	1 522
2006 à 2012 (durée résiduelle du bail).....	9 161
	16 650

Conformément aux directives fournies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'Ordre comptabilise un loyer moyen pour ses locaux pendant la durée du bail et amortira les avantages des améliorations locatives pendant la même période.

b) Autres contrats de location – exploitation

L'Ordre a signé divers contrats de location de matériel informatique et d'autres fournitures de bureau.

Voici comment se répartissent les paiements annuels estimatifs de cet engagement :

Exercices se terminant les 31 décembre	\$
2001.....	400
2002.....	214
2003.....	36
2004.....	36
2005.....	18
	704

7 Chiffres correspondants

Certain chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été reclassés selon la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2000.

statistiques

Membres de l'Ordre

(membres en règle seulement)

Sexe	Langue	Nombre	Pourcentage
Femme	Anglais	115 777	65,1
Femme	Français	8 222	4,6
			69,7
Homme	Anglais	50 572	28,4
Homme	Français	2 984	1,7
			30,1
Non déclaré	Anglais	160	0,09
Non déclaré	Français	3	< 0,01
Total		177 718	100

Répartition géographique des membres

Zone	Nombre	Pourcentage
Nord	15 517	
Sud-est	30 522	
Centre	69 468	
Sud-ouest	59 272	
Total	174 779	98,3
Au Canada, à l'extérieur de la province	2 414	
À l'étranger	525	
Total	2 939	1,7
Nombre total de membres	177 718	100

Répartition des membres en fonction de l'âge

Âge	Homme		Femme		Non signalé
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
de 20 à 30 ans	5 495	3,1	19 245	10,8	119
de 31 à 40 ans	12 685	7,1	30 375	17,1	30
de 41 à 50 ans	13 975	7,9	33 832	19,0	12
de 51 à 60 ans	19 296	10,9	36 866	20,7	2
plus de 60 ans	2 105	1,2	3 681	2,1	0
Total	53 556	30,2	123 999	69,7	163

Sommaire des inscriptions

Évaluation des demandes de l'extérieur de la province et du Canada

Personnes formées au Canada	1 017
Personnes formées à l'étranger	1 573
Total	2 590

Sommaire :

Attestations d'admissibilité	1 406
Carte de compétence temporaire	1 432
Demandes rejetées	328
Nouveaux diplômés de l'Ontario ¹	6 247
Total	8 837

Autres services :

Remplacement de l'attestation d'admissibilité	1 631
Prolongation de la carte de compétence temporaire	200
Remplacement de la carte de compétence temporaire	1 596
Approbation temporaire ²	860
Appel	58
Réévaluation	15
Qualifications additionnelles	18 003
Équivalences	221
Total des dossiers traités	31 412

¹ Comprend certains diplômés de 1999 et ceux de l'an 2000. La définition de nouveaux diplômés a été précisée cette année, d'où le nombre inférieur. À des fins de comparaison, si une définition semblable avait servi en 1999, le résultat aurait été de 5 457.

² Nombre total de demandes d'approbation temporaire reçues par l'Ordre en l'an 2000. Les demandes peuvent être pour l'année scolaire 2000-2001 ou 2001-2002.

Ces données sont tirées du tableau des membres de l'Ordre, des dossiers financiers de l'Ordre et des dossiers du Service d'évaluation.